



## RÉGION NORMANDIE

### Conseil Régional Réunion du 26 juin 2017

#### Rapport du Président

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Pour une administration performante au service de l'action régionale</b>
<b>Mission</b>	<b>Piloter les ressources humaines et développer les compétences</b>
<b>Programmes</b>	<b>P020 - Piloter les ressources humaines de l'administration, P021 - Piloter les ressources humaines des lycées, P022 - Piloter les ressources humaines de l'inventaire général du patrimoine culturel, P024 - Piloter les ressources humaines des transports départementaux</b>
<b>Objet du rapport</b>	<b>CONTRATS D'APPRENTISSAGE, ACCUEIL D'APPRENTIS SIÈGE ET LYCÉES</b>

Dans la continuité des politiques d'accueil d'apprentis des anciennes Régions Basse et Haute Normandie et en lien direct avec les objectifs de développement des formations par apprentissage que porte la Région, il est proposé de créer 50 postes d'apprentis, soit 20 nouveaux en plus des 30 actuels, à compter de la rentrée de septembre 2017 dans les services administratifs et dans les lycées. Ces créations de poste seront renouvelées de façon à ce que les services de la Région et les établissements d'enseignement accueillent à terme 200 apprentis.

Neuf apprentis poursuivront leur cursus à la rentrée 2017. Ce qui permettra d'accueillir potentiellement 41 nouveaux apprentis.

L'objectif est de permettre la qualification professionnelle des jeunes, de contribuer à leur insertion professionnelle et également de permettre de répondre à d'éventuels besoins de recrutement au regard des départs à la retraite dans les années à venir.

La rémunération des apprentis est basée sur un pourcentage du S.M.I.C. en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé.

Afin de garantir une offre d'apprentissage et d'accompagnement de qualité, ouverte sur le territoire et affirmant les principes d'équité qui gouvernent l'action de la collectivité il est proposé :

- de lancer un appel à projet vers les Directions et les établissements d'enseignement autorisant une analyse qualitative des projets et des conditions d'accueil ;
- de diffuser les offres d'apprentissage qui auront été confirmées et d'organiser les

recrutements en partenariat avec les Directions ou établissements d'accueil et le maître d'apprentissage ;

- de former les maîtres d'apprentissage.

La Région Normandie s'attachera à favoriser l'accueil de jeunes en situation de handicap, la mixité sociale et veillera à l'égalité d'accès des femmes et des hommes.

***Il vous est proposé :***

- d'approuver la création de 50 postes d'apprentis dans les services du siège de la Région et des lycées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

*Hervé MORIN*